

Séance du mardi 05 mai 2026

L'an deux mille vingt-six le mardi cinq mai à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Approbation du remplacement des menuiseries de la médiathèque et arrêt des modalités financières

Date de la convocation : mercredi 29 avril 2026

Secrétaire de séance : Monsieur David YTIER

PRESENTS :

M. ISNARD
M. YTIER, Mme BONFILLON, M. ROUX, Mme BAGNIS, M. ZINSSNER, Mme COSSON-DANSET, M. MOFREDJ, Mme SOURD, M. BELIERES, Mme GUILLORET, M. ORSAL, Mme SAHRANAVARD
M. CUNIN, M. SALVI, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CARUSO, M. BOUCHER, M. BONIJOL, M. URVOY, Mme THIERRY, M. SOLER, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme CORVELLEC, Mme GELY, Mme BECHLIAN-MARCHAL, Mme PROUST-IMBERT, M. HAMOU, M. BAGOT, Mme GOMEZ-NAL, Mme RAZEYRE, M. VACCAREZZA, Mme SHAHUM, M. CHINI, Mme MOUGAMMADOU, Mme BRUN LE MARCHAND

POUVOIRS :

M. ALVISI (donne pouvoir à M. ORSAL), M. MIOUSSET (donne pouvoir à M. BARRIELLE), Mme BOUSQUET-FABRE (donne pouvoir à Mme MOUGAMMADOU), Mme LE MOULT (donne pouvoir à Mme RAZEYRE)

EXCUSES :

Mme MALLART (absente excusée)

CH/SD/MM

7.5

Services Techniques Municipaux

Approbation du remplacement des menuiseries de la médiathèque et arrêt des modalités financières

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2331-6 ;

Vu le Code du patrimoine, notamment ses dispositions relatives aux bibliothèques et aux concours de l'État en faveur des équipements de lecture publique ;

Vu la délibération n°21-638 du 17 décembre 2021 par laquelle la Région a modifié son dispositif d'aide aux communes afin de renforcer son soutien aux projets d'investissement.

Considérant le projet porté par la Ville de procéder à la réhabilitation énergétique de la médiathèque dans le cadre des objectifs de transition écologique et d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics ;

Considérant le concours financier de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) au titre de la Dotation générale de décentralisation (DGD), susceptible d'être mobilisée à hauteur de 30 % de la dépense subventionnable hors taxes ;

Considérant le dispositif régional « soutien à la création ou à la rénovation de lieux de lecture ouverts au public » et la subvention escomptée à hauteur de 15 % du montant subventionnable hors taxes.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opération de remplacement des menuiseries de la médiathèque ainsi que sur son plan de financement prévisionnel, exprimé en euros hors taxes :

Libellé de l'opération	DRAC (30%)	Région (15 %)	Ville (55 %)	Total HT (100%)
Remplacement menuiseries médiathèque	102 585,00 €	51 292,50 €	188 072,50 €	341 950,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

APPROUVE la réalisation de l'opération de remplacement des menuiseries de la médiathèque.

ARRÊTE les modalités financières de l'opération telles que présentées ci-dessus.

PREND ACTE du plan de financement prévisionnel intégrant les participations de la DRAC et de la Région Sud.

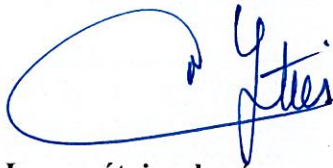
AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'opération.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

– SE PRONONCE COMME SUIT :
UNANIMITE

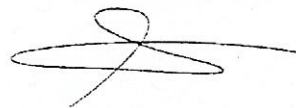
POUR : 42
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00
NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme



**Le secrétaire de séance,
Monsieur David YTIER**

Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice-Président du Conseil Régional
Président de la Métropole
Aix-Marseille-Provence



Signé numériquement
À : SALON DE PROVENCE
(13300), FR
Le : 06/05/2026 13:30:55
SALON DE PROVENCE (VILLE)
Maire
Nicolas ISNARD